

Communiqué de presse

Conférence sur le thème « Protection des données à caractère personnel et droit d'Accès à l'information au Maroc »

Rabat, 19 avril 2024

La CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à caractère Personnel) et la CDAI (Commission du Droit d'Accès à l'Information) ont organisé, le 19 avril 2024 à Rabat, une conférence sur le thème : « la protection des données à caractère personnel et le droit d'accès à l'information au Maroc ».

Cette conférence a été dédiée aux journalistes, et a concerné un ensemble de sujets liés notamment à :

- La loi n°08-09 concernant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles ;
- La loi n°13-31 relative au droit à l'accès à l'information ;
- Et aux missions des deux commissions (CNDP et CDAI).

Cette conférence a été une occasion de présenter les deux lois (loi relative à la protection des personnes physiques et la loi relative au droit d'accès à l'information) ainsi que les missions des deux institutions et leur rôle dans la promotion et la garantie de ces droits pour les citoyennes et les citoyens.

A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).

A propos de la CDAI

Le droit d'accès à l'information, au Maroc, est consacré par l'article 27 de la Constitution du Royaume : « Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public. ... » La CDAI (Commission du Droit d'Accès à l'Information) a été créée en vertu de la loi n° 31.13 relatives au droit d'accès à l'information.